



Conseil Commun de la Fonction Publique

du mardi 23 avril 2024

Déclaration liminaire de la CGT Fonction Publique

Monsieur le ministre,

Mesdames, Messieurs,

Force est de constater que le pouvoir exécutif, alors qu'il ne dispose ni d'une majorité sociale, ni d'une majorité parlementaire, entend poursuivre et amplifier l'agression initiée à l'encontre du monde du travail.

Alors que la société française est de plus en plus fracturée, vous persistez à mettre en œuvre des politiques fondées sur la satisfaction des intérêts du capital.

De fait, en ne rompant pas avec les politiques libérales initiées depuis plusieurs décennies, bien au contraire, vous refusez de répondre aux défis sociaux, économiques, environnementaux pour ne pas créer les conditions d'une autre répartition et appropriation de la valeur ajoutée et des richesses produites par le seul monde du travail.

Pour préserver les intérêts du capital, vous initiez des coupes budgétaires conséquentes et brutales dans les crédits alloués au fonctionnement des services publics, de la Fonction publique - qu'il s'agisse des versants de l'Etat, de la territoriale, de l'hospitalier - mais aussi de nos systèmes de sécurité et de protection sociales.

Nul doute que les classes sociales les plus riches, les organisations patronales, les actionnaires, les marchés financiers applaudissent des deux mains !

Après une première coupe de 10 milliards d'euros organisée par décret (!), vous entendez y ajouter 10 milliards d'euros supplémentaires.

Vous annoncez par ailleurs jusqu'à, a minima, 20 à 25 milliards d'euros de coupes supplémentaires au titre de l'année 2025.

Cela signifie clairement que vous allez priver les usager.es et les citoyen.nes de leurs droits à des services publics, une Fonction publique de plein exercice, de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer.

Toujours sous le joug de l'austérité budgétaire, après avoir par 49.3 entériné une nouvelle contre-réforme des régimes de retraite rejetée plus que majoritairement, vous annoncez une nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage sans même avoir osé produire le bilan des contre-réformes précédentes.

Plutôt que de reconstruire et développer un service public national de l'emploi, plutôt que de garantir – sans exception - à celles et ceux qui sont privés d'emploi un droit à l'allocation, vous n'avez de cesse de les priver et de réduire leurs droits.

C'est totalement irrecevable !

Cette nouvelle attaque contre les chômeurs s'inscrit bel et bien dans une attaque de plus et généralisée contre le monde du travail à l'image de l'annonce des projets de lois travail et Fonction publique.

S'agissant plus particulièrement de la Fonction publique, le ministre de plein exercice que vous êtes gère donc les politiques et la Fonction publique dans le seul objectif de générer des « économies budgétaires » vous permettant de continuer de gaver grands patrons et actionnaires.

C'est pourquoi vous persistez à imposer aux agent.es publics une année blanche au titre de l'année 2024 alors que le décrochage de la valeur du point atteint des sommets !

C'est aussi pourquoi vous refusez d'indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation, d'imposer l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, de refonder les grilles indiciaires, etc.

Outre qu'elle est aussi motivée par la recherche d'économies budgétaires, votre volonté de supprimer les catégories C, B et A s'inscrit dans une logique irrecevable de casse de la Fonction publique de carrière.

Monsieur le Ministre,

La rémunération dite au mérite est en fait une négation de la Fonction publique. Vous ne pouvez pas conduire la Fonction publique en proposant aux personnels d'atteindre des objectifs et de produire des résultats générateurs d'une rémunération individualisée toujours plus conséquente.

Ne vous en déplaise, la Fonction publique n'est pas une entreprise, tout n'y est pas quantifiable.

La qualité du service rendu est une donnée essentielle, qui ne peut être sacrifiée au profit des tâches les plus mesurables.

Ne vous en déplaise, la Fonction publique est au service de l'intérêt général.

Ne vous en déplaise, le travail des agent.es publics est une production collective.

Ne vous en déplaise, dans leur écrasante majorité, les personnels de la Fonction publique méritent d'ores et déjà toutes et tous d'être rémunérées à la hauteur de leur travail, c'est-à-dire bien mieux qu'elles et ils ne le sont actuellement.

Par ailleurs, vous savez parfaitement que contrairement à vos discours, plus la rémunération individuelle progresse, plus les discriminations et les inégalités augmentent, plus le niveau des pensions diminue dès lors que ce type de rémunération n'est pas ou très partiellement pris en compte dans le calcul.

Monsieur le Ministre,

Plutôt que de créer les conditions de véritables processus de négociation sur les revendications des agent.es publics, fonctionnaires et agents non titulaires...

Plutôt que de prendre en compte les propositions formulées par différentes organisations dont la CGT pour une Fonction publique du XXIème siècle constitutive d'un outil au service de la mise en

œuvre d'une nouvelle logique de développement assurant aux générations d'aujourd'hui et de demain la possibilité de satisfaire leurs besoins et leurs droits fondamentaux...

Plutôt que de créer les conditions d'un renforcement du statut général, vous menez depuis plusieurs semaines une campagne médiatique, démagogique et inacceptable sur la thématique du licenciement des fonctionnaires...

Savez-vous que les licenciements pour insuffisance professionnelle comme les révocations pour les fautes les plus graves sont possibles ?

Savez-vous pourquoi a été inventé un système statutaire qui fait que le fonctionnaire est titulaire de son grade et non de son emploi ?

Ce dispositif a été inventé pour que les usager.e.s du service public et les citoyen.n.es disposent de fonctionnaires au service de l'intérêt général, indépendants, responsables et neutres. De fait, en agitant un tel chiffon rouge, en banalisant les modalités de licenciement des fonctionnaires, ce sont ces principes que vous attaquez.

Monsieur le Ministre,

L'année 2024, pas plus que les années suivantes, ne sauraient être des années blanches d'un point de vue salarial,

L'urgence salariale impose l'ouverture d'une négociation immédiate et vous connaissez les revendications portées en la matière,

L'avenir de la Fonction publique et de ses agents nécessite de rompre avec l'austérité budgétaire.

A défaut, vous savez que les processus de négociation proposés sont des coquilles vides. Le pseudo « dialogue social » n'existe plus depuis plusieurs années et a laissé place à un monologue de plus en plus assumé. La CGT Fonction publique constate même que, vous-même ou vos services, ne répondez plus aux courriers que nous vous adressons. C'est notamment le cas s'agissant de nos interpellations écrites sur les JOP ou encore la « généralisation » du vote électronique dans la Fonction publique. Force est aussi de constater que les bilatérales organisées sur différents enjeux revendicatifs sont vides de contenu.

Monsieur le Ministre,

Après Olivier Dussopt et sa loi de 2019, que voulez-vous faire avec votre projet de loi « Fonction publique » ?

Une Fonction publique avec de moins en moins de fonctionnaires ?!

Une Fonction publique avec toujours plus d'agents non titulaires ?

Une Fonction publique d'emplois, de métiers, de contractuels ?

Une Fonction publique non statutaire ?

Une Fonction publique de moins en moins susceptible de répondre aux défis du XXIème siècle et de plus en plus dépossédée de toute une série de politiques et de missions publiques qu'elle se doit de mettre en œuvre.

Monsieur le Ministre,

La CGT Fonction Publique réitère sa disponibilité pour apporter sa contribution à des processus de négociation, pas pour autre chose.

Nous terminerons notre intervention liminaire en exprimant nos condamnations et plus vives inquiétudes quant à l'accentuation de la criminalisation du mouvement social et plus particulièrement du syndicalisme que nous ne cessons de constater depuis le conflit dédié à la contre-réforme des régimes de retraite.

Ainsi, Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, a été condamné le jeudi 18 avril à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille pour apologie du terrorisme et relaxé pour provocation à la haine raciale.

Ce jugement et les motivations lues par la présidente du Tribunal ont des accents politiques ostensibles, visant notamment l'action de la CGT en dehors de sa compétence.

La toute récente plainte du ministre de l'Intérieur visant un camarade de Solidaires est tout aussi inacceptable et participe de cette dérive liberticide que nous continuerons de combattre avec énergie.

Nous serons attentives et attentifs à vos réponses.

La CGT vous demande une suspension de séance après le prononcé de vos réponses aux déclarations liminaires des organisations syndicales.

Merci de votre attention.